

PERO Essentiel





Introduction

Dans la continuité de la Loi Pacte, qui a clarifié le fonctionnement de l'Épargne Retraite, Malakoff Humanis s'engage à rendre l'épargne simple et accessible à tous.

Nous croyons en une épargne engagée qui va au-delà des simples bénéfices financiers et nous favorisons des investissements socialement responsables choisis pour contribuer à la relance de l'économie locale, faciliter la transition énergétique, et répondre de manière concrète aux défis climatiques.

Aujourd'hui près de

10 millions

de Français
bénéficie d'un
PER pour un
encours total
de 100 milliards
d'euros.

PER Obligatoire, un outil efficace de fidélisation et d'attractivité

1 LES BÉNÉFICES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

Dans un contexte où la retraite est une préoccupation majeure pour les Français, l'épargne retraite devient indispensable pour compléter les pensions de retraite de base et complémentaire, et compenser la perte de revenu.

Le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) s'inscrit dans cette dynamique, et répond parfaitement à cet enjeu.

Il permet à vos salariés de :

- **Se constituer une épargne** dans un cadre fiscal et social avantageux ;
- Acquérir **sa résidence principale** ou se protéger en cas de coup dur grâce aux sommes épargnées ;
- Préparer sereinement **la retraite**, et anticiper la baisse de revenu.

Zoom avantages fiscaux

- L'avantage fiscal des versements volontaires est au choix : déductible à l'impôt sur le revenu pour l'année en cours ou reportable à la retraite ;
- Le transfert des jours de congés non pris ou ceux issus du compte épargne temps est en franchise d'impôt dans la limite de 10 jours et exonéré d'impôt quel que soit le déblocage.

Et en tant qu'entreprise, il vous permet de :

- **Optimiser votre politique sociale** et fidéliser vos salariés ;
- **Renforcer votre marque employeur** pour attirer de nouveaux talents ;
- Bénéficier d'un **cadre social et fiscal avantageux**.

Zoom avantages sociaux et fiscaux

- Les versements obligatoires sont fiscalement déductibles et exonérés de charges sociales dans la limite de 5 % de la rémunération brute des salariés concernés, avec un maximum fixé à 5 plafonds annuels de la Sécurité sociale (PASS)* ;
- Le forfait social appliqué aux versements obligatoires réduit à 16 %.

*PASS = Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, valeur 2024 : 46 368 €.

2

SON FONCTIONNEMENT

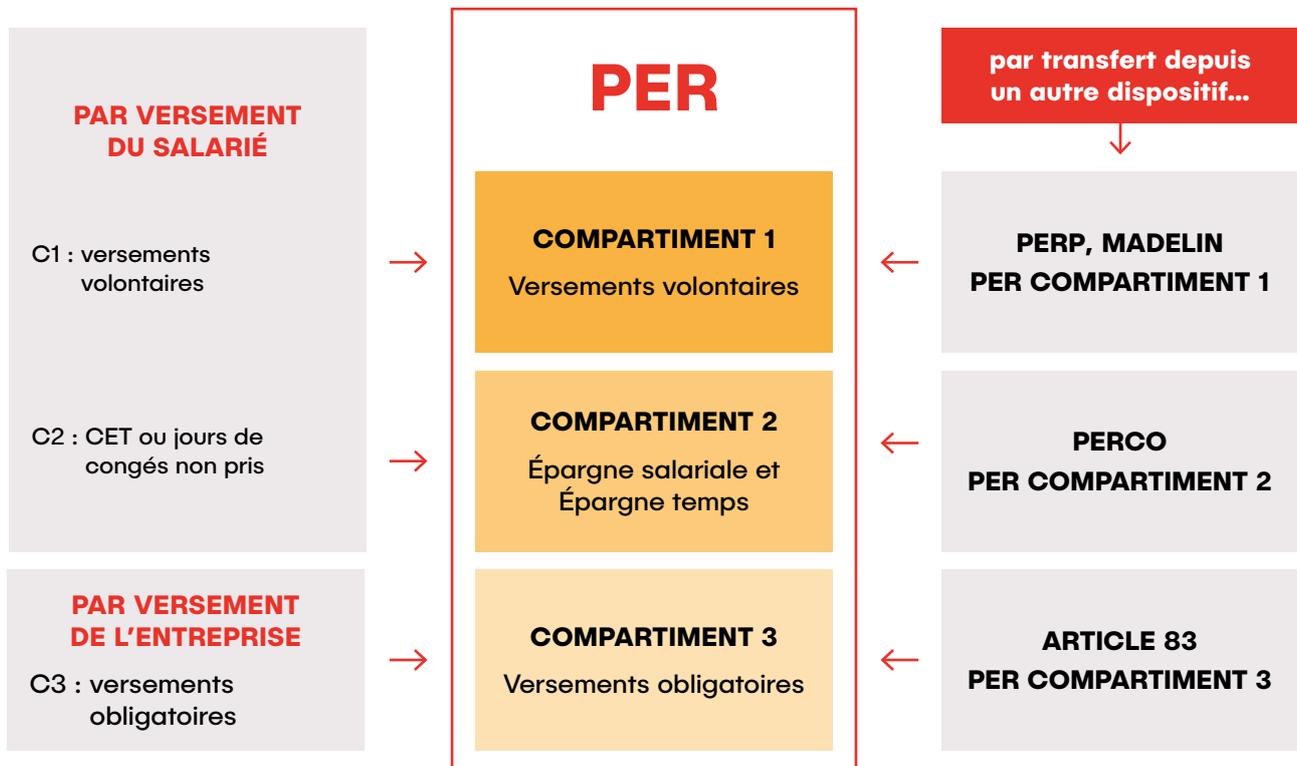
Pendant l'activité :

Le PER Obligatoire est composé de **trois compartiments** qui se distinguent selon la nature des versements et des cotisations. Ces compartiments peuvent être alimentés par des versements de votre part ou de vos salariés ainsi que par des transferts depuis d'autres produits.

Au moment du départ à la retraite :

Vos salariés récupèrent :

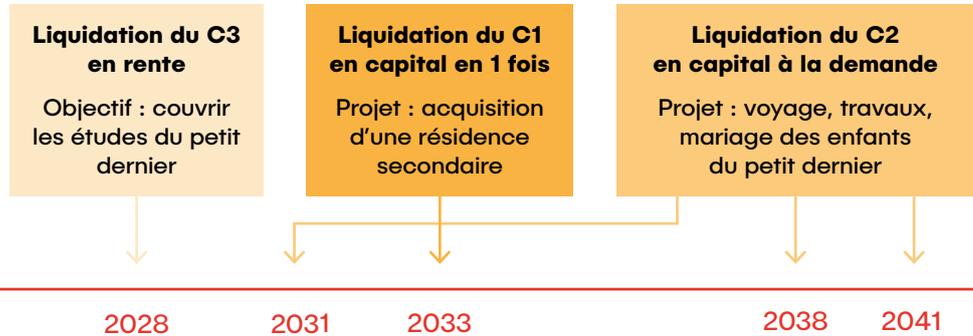
1. Les sommes issues **des versements de l'employeur** sous forme de rente * ;
2. Les sommes issues **des versements des salariés** sous plusieurs formes possibles :
 - Rente ;
 - Capital à la demande en une ou plusieurs fois ;
 - Mix entre rente et capital en une fois ou en plusieurs fois.



* Sauf si la rente mensuelle est inférieure à 110€

Un exemple pour mieux comprendre :

J'atteins l'âge de la retraite...



PERO Essentiel, pour une épargne engagée et performante

1 UNE OFFRE COMPLÈTE

Choisir le **PERO Essentiel** c'est préparer **l'avenir financier de vos salariés** en leur offrant une solution qui correspond à leurs aspirations financières et à leurs valeurs personnelles.

Vous avez le choix de :

- Faire bénéficier une ou plusieurs catégories de vos salariés ou de l'étendre à l'ensemble du personnel ;
- Définir pour chaque catégorie le taux de cotisation (fixe ou proportionnel) et la base des cotisations (par tranche de salaire ou uniforme).

Le Plus Malakoff Humanis

Vous protégez davantage vos salariés et leurs familles avec le bénéfice de l'assurance vie sur les toutes sommes épargnées sans frais !

- **Garantie assurance décès gratuite** : en cas de décès du salarié avant la retraite, nous versons aux bénéficiaire(s) désignés l'épargne nette constituée sous forme de capital, de rente viagère ou d'une rente temporaire d'éducation ;
- **Plancher (option)** : en cas de décès du salarié avant la retraite, nous garantissons le versement de la totalité des sommes épargnées même en période de moins-value ;
- Un large choix **d'options de rente** pour s'adapter à la situation personnelle de chaque retraité.

2 UNE GESTION SIMPLIFIÉE

Un parcours de souscription fluide

- Proposition de contrat par collègue reçue en quelques minutes ;
- Signature électronique de votre contrat.

Un espace client intuitif

- Affiliation de vos salariés en quelques clics ;
- Suivi des cotisations, réalisations des demandes en ligne et consultation de vos contrats et de tous les documents associés ;
- Partage de la gestion avec vos équipes.

Un accompagnement pour la mise en place de votre contrat

- Des experts pour vous accompagner dans la réalisation de l'acte fondateur (accord collectif ou DUE) ;
- Possibilité de pré-affilier vos salariés avant le versement de la 1ère cotisation obligatoire ;
- Vos salariés bénéficient immédiatement de leur espace personnel pour réaliser des versements.

3 UNE OFFRE PORTEUSE DE VALEURS ÉTHIQUES ET RESPONSABLES

Une tarification transparente et compétitive

Le PERO Essentiel offre des frais au plus juste :

- Aucun frais sur les versements ;
- Aucun frais d'arbitrage en gestion libre ;
- La cotisation de l'option garantie plancher n'est prélevée qu'en période de moins-value ;
- Aucun frais pour les sorties en capital à la retraite et en cas de déblocage anticipé ;
- Les frais sur les supports financiers sont parmi les plus bas du marché.



4 UNE EMPREINTE RESPONSABLE FORTE

Choisir le PERO Essentiel, c'est contribuer à la **démarche RSE de votre entreprise** :

- **100% de la gestion libre et pilotée** est gérée avec des critères d'Investissement Socialement Responsable (Art 8 SFDR) ;
- **96% du fonds euro** est géré avec des critères d'Investissement Socialement Responsable (Art 8 ou 9 du règlement SFDR).

Le Plus Malakoff Humanis

Les sources de fragilité sociale sont nombreuses et peuvent nécessiter un accompagnement ponctuel. Face à un problème de santé grave, un parent dépendant ou malade, une séparation, un deuil, nos experts sont disponibles et proposent **un accompagnement individuel et des conseils personnalisés** pour trouver des solutions et aider vos salariés dans leurs démarches.

5

UNE GESTION FINANCIÈRE AU CHOIX

Le **PERO Essentiel** propose deux modes de **gestion financière pour chacun des compartiments** : la Gestion Pilotée et la Gestion Libre.

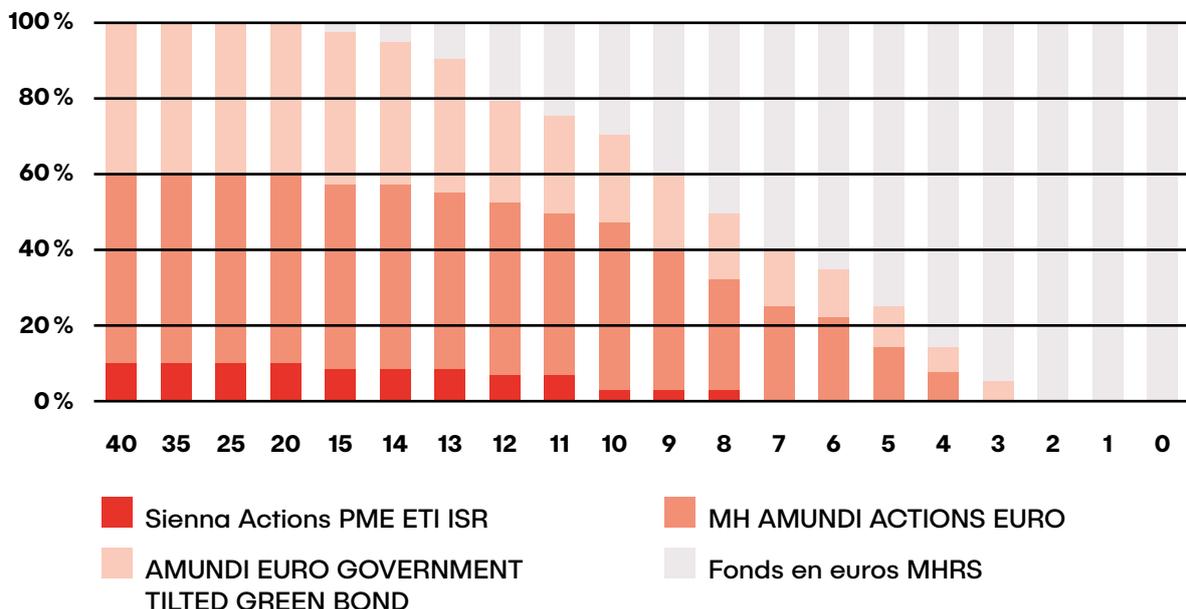
La gestion pilotée :

- Le mode de gestion pilotée permet à l'épargnant d'investir, de **manière automatique et programmée**, sur différents supports financiers ;
- Malakoff Humanis **assure une sécurisation des investissements** en fonction du temps avec une répartition des fonds adaptée à la durée restant à courir jusqu'à l'âge probable de départ en retraite ;
- La répartition des investissements sur les supports financiers diffère selon les grilles de gestion proposées : **Prudente, Équilibre ou Dynamique** ;
- Chaque grille s'adresse à un profil d'investisseur, avec une grille Equilibre par défaut en l'absence de choix du salarié.

Le Plus Malakoff Humanis

- Chacun des 3 compartiments peut être géré indépendamment : soit en "gestion pilotée" soit en "gestion libre" ;
- Possibilité de choisir sur chaque compartiment entre gestion libre et gestion pilotée gratuitement chaque année ;
- Possibilité de changer gratuitement chaque année entre gestion prudente, équilibre ou dynamique ;
- Des grilles de gestion avec une plus forte sécurisation progressive que les autres acteurs du marché ;
- Une gamme sécurisée par un fonds en euros performant.

Composition du profil d'investissement « Équilibre » en gestion pilotée



La gestion libre :

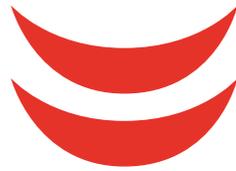
Vos salariés peuvent investir librement leur épargne sur différents supports financiers. Ils peuvent répartir leurs investissements entre le fonds en euros et les 4 supports financiers en unité de compte en respectant sous ces conditions :

- Répartition avec un maximum de 60 % sur le fonds en euros ;
- Minimum de 5 % par support choisi.

Le Plus Malakoff Humanis

- Arbitrage ponctuel sans minimum de montant arbitré ;
- 0€ de frais d'arbitrage ;
- 0€ de frais de changement de mode de gestion avec un changement autorisé par an.





**On aime
vous voir
sourire**



Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, Société anonyme au capital social de 40 058 220 € • Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances • Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris • 823 119 615 RCS Paris.